

AGENT·E D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme



DESCRIPTIF MÉTIER

L'agent-e d'entretien des espaces verts participe à la création, à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts en respectant la qualité écologique et paysagère du site. Il-elle s'occupe également du maintien de la propreté desdits espaces.



QUELLES MISSIONS ?

- Créer et entretenir des espaces verts en fonction des spécificités biologiques et paysagères du site.
- Préparer les sols (terrassment, désherbage...).
- Planter des végétaux et les protéger, concevoir des massifs et jardinières.
- Tailler les haies, arbres et arbustes.
- Réaliser l'arrosage (manuel ou automatique), évacuer les déchets verts.
- Réaliser de petits travaux de maçonnerie.
- Entretenir les équipements (tondeuse, débroussailleuse, etc.).
- Contrôler et suivre les travaux réalisés en régie ou par des entreprises.
- Réaliser divers travaux de manutention et de décoration dans le cadre de manifestations.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> Diplômes et formations requis :

Diplôme de niveau 3 (CAP) à 4 (Baccalauréat) dans le domaine des espaces verts, permis B et CACES (tondeuse auto-portée).



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES ?

Bon relationnel avec le public et les usager·ère·s, sens de l'observation, autonomie, réactivité, capacité d'adaptation, polyvalence, endurance physique, esprit d'équipe.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Connaissance approfondie des végétaux (arbres et espèces florales), connaissance et respect des règles d'hygiène et de sécurité, maintenance et réparation du petit matériel.



OÙ EXERCER ?

L'agent-e d'entretien des espaces verts intervient principalement au sein de collectivités ou de structures intercommunales. Il-elle exerce généralement dans les parcs et jardins publics, espaces verts et voies publiques, cimetières, complexes sportifs.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours d'adjoint technique principal de 2ème classe.